

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1445/SG/FP portant ouverture d'un concours d'accès au corps territorial des services de l'agriculture et de l'élevage .

n° 71-1445/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
22 octobre 1971

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1971

Date du numéro
10 novembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Des concours professionnels d'accès aux cadres territoriaux ci-dessous indiqués des' services de l'Agriculture et de l'Elevage, sont ouverts à Difbouti dans les conditions suivantes : L'horaire dés épreuves et le centré d'examen seront indiqués ultérieurement à chaque «candidat : Les conditions requises pour faire acte de candidature à ces concours sont celles fixées par le statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux et par l'article 7 de l'arrêté n° 70-1135/SG/CG du 28 septembre 1970. Les déclarations de candidature accompagnées des' pièces réglementaires devront être déposées au secrétariat du Ministère de la Fonction publique (Service du Personnel), au plus dard le lundi 15 novembre 1971, avant 11 h. 30.